Bulletin d'information

INFO CSF

Volume 5, numéro 2 • • Juin 2001

Le Conseil du statut de la femme et la mondialisation

Le 21 avril dernier, à l'occasion du troisième Sommet des Amériques, la présidente du Conseil du statut de la femme, Mme Diane Lavallée, commentait les effets particuliers de la mondialisation sur les femmes. Dans une lettre destinée aux médias, Mme Lavallée a repris plusieurs points de l'avis que le CSF venait tout juste de publier, *Les Québécoises, la mondialisation et la Zone de libre-échange des Amériques : une première réflexion.*

La Zone de libre-échange des Amériques suscite des appréhensions et même des résistances. On craint que le processus de mondialisation amorcé ne vienne accentuer la perte de pouvoir des États-nations au profit des grands détenteurs de capitaux et des firmes transnationales. La mondialisation a des effets particuliers sur les femmes pour plusieurs raisons : elle est mue par des préoccupations économiques sans égard au bien commun à une époque où l'État se retire du champ social ; en raison du rôle que les femmes exercent dans la sphère privée, particulièrement dans la famille et aussi en raison du caractère gratuit de ce travail ; à cause de la place inégale qu'elles occupent sur le marché du travail et au peu de valorisation accordée à leur travail.

C'est ainsi que, si les emplois sont plus nombreux pour les jeunes femmes d'Asie et d'Amérique latine, ils sont en général peu qualifiés, peu gratifiants, rarement syndiqués et facilement délocalisables si les travailleuses exigent de meilleures conditions de travail. Par ailleurs, les femmes dans l'économie traditionnelle sont très affectées par l'industrie agroalimentaire et les politiques qui favorisent le regroupement des terres et leur exploitation intensive qui privent les femmes des pays les plus pauvres de leurs moyens de subsistance traditionnels. De plus, les femmes des pays de l'Est, qui ont vécu l'ouverture brutale de leurs frontières, sont maintenant acculées au chômage et à la détérioration de leur situation économique, et même quand elles sont très scolarisées, elles doivent trop souvent se replier sur l'économie informelle. Enfin, on assiste à l'essor des réseaux de prostitution un peu partout dans le monde.

Les femmes des pays développés sont aussi touchées par la mondialisation : elles ne sont pas les bénéficiaires directes des emplois résultant de la hausse du commerce international parce qu'elles se retrouvent avant tout dans le secteur des services. Par ailleurs, elles semblent davantage touchées par la hausse de la précarité, un phénomène qui concerne aussi les jeunes hommes mais qui affecte les femmes tout au cours de leur vie. De plus, l'intégration des nouvelles technologies a réduit les bassins d'emplois dans des secteurs où elles se concentrent. Les femmes sont également frappées par les plans d'austérité budgétaire des gouvernements.

Le Conseil du statut de la femme ne s'oppose pas au processus de mondialisation. Par contre, il croit que la libéralisation des échanges devrait conduire à une répartition équitable des richesses, à la promotion des droits humains et politiques de même qu'à la préservation des ressources de l'environnement. Une grande vigilance est nécessaire afin que tout accord de libre-échange n'entraîne des choix de société contraires aux valeurs et aux acquis des Québécoises et des Québécois, notamment en matière d'égalité et d'autonomie des femmes. Le Conseil demande entre autres choses, dans une liste de recommandations adressée au gouvernement provincial : qu'une clause prévoyant la primauté des droits humains sur les accords commerciaux soit incluse dans l'Accord de la ZLEA; que le gouvernement favorise la participation des femmes dans toutes les

Québec
Conseil du statut de la femme

instances où se discutent les accords de libre-échange ; qu'il intensifie les efforts de coopération, de formation et d'échanges entre les femmes des trois Amériques.

Pour accompagner l'avis sur la mondialisation, le CSF a produit un dépliant, traduit en 3 langues - anglais, espagnol, portugais – et disponible aussi sur Internet. Il a été entre autres distribué aux invitées du Forum des peuples et du Forum des femmes. Finalement, il est à noter que l'ensemble des interventions du CSF sur le thème de la mondialisation a engendré des retombées médiatiques importantes.

Avis du CSF sur...

Les conditions de vie des femmes dans le Centre-du-Québec

Le 24 avril dernier, lors d'une conférence de presse tenue à Victoriaville, le Conseil du statut de la femme a rendu public son avis intitulé *Les conditions de vie des femmes et le développement régional et local dans le Centre-du-Québec*. Selon madame Diane Lavallée, présidente du Conseil, « avec la diffusion de ce document, le CSF souhaite appuyer les engagements de la région pour une meilleure reconnaissance de la contribution, des besoins et des aspirations des femmes du Centre-du-Québec ».

Malgré un accès à l'emploi plus avantageux que pour l'ensemble des Québécoises, les conditions de travail des femmes laissent à désirer. En effet, elles travaillent près de trois fois plus à temps partiel et touchent un revenu moyen inférieur à celui des hommes de la région (15 761 $ c. 24 965 $). On observe aussi une certaine différence entre les hommes et les femmes en ce qui a trait aux taux d'emploi (64,2% et 49,1%) et de chômage (9,6% et 9,7%). En ce qui a trait aux types d'emploi, plus de 80% des Centricoises travaillent dans les secteurs traditionnellement féminins, un phénomène qui s'est accentué depuis 1991, contrairement au Québec.

L'avis du CSF relate aussi la situation difficile des jeunes femmes du Centre-du-Québec. Sur les territoires d'Arthabaska et de Drummond, les taux de grossesse des adolescentes (18,3 et 19,4 p. 1000 respectivement) dépassent la moyenne régionale (16,8 p. 1000). De plus, 60 % des grossesses chez les moins de 18 ans se soldent par un avortement dans l'ensemble de la région. En ce qui a trait à la détresse psychologique, elle touche principalement les 15 à 24 ans et davantage les femmes que les hommes (29% c. 24 %). Les adolescentes adoptent aussi plus de comportements nocifs que les garçons: tabagisme, sédentarité et sous-alimentation.

Cependant, malgré ces caractéristiques négatives, les femmes apportent une riche contribution au développement de la région par leur dynamisme entrepreneurial, par leur présence dans les lieux de pouvoir et leur rôle essentiel au sein du mouvement communautaire. On observe même une certaine sensibilité et une ouverture envers la place et la réalité des femmes de la part des décideuses et des décideurs régionaux. Le Conseil du statut de la femme présente dans son avis plusieurs mesures pour soutenir et même accroître cet intérêt envers la condition féminine. Améliorer l'offre de formation dans la région, informer adéquatement les femmes sur les professions d'avenir, encourager celles qui s'engagent dans des voies non traditionnelles figurent parmi ses recommandations. Plus spécifiquement pour les jeunes femmes, le Conseil propose d'offrir des services adaptés aux besoins des jeunes filles enceintes ou mères. En outre, le Conseil estime que la Régie régionale de la santé devrait approfondir les problèmes de santé mentale en distinguant la situation des femmes et des hommes et en portant une attention particulière aux jeunes.

Le projet de loi n° 182 modifiant le Code du travail

Le projet de loi n° 182 a été présenté à l'Assemblée nationale par la ministre du Travail, Mme Diane Lemieux, en décembre 2000. Ce projet modifie le Code du travail afin d'en faciliter l'application. Il prévoit des changements à la notion de salarié de manière à assimiler un entrepreneur ou un prestataire de services dépendant à un salarié et ce, à certaines conditions.

En février dernier, le CSF a rendu public un mémoire concernant ce projet de loi. On y rappelle que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à subir les effets négatifs des transformations du marché du travail. Elles travaillent plus souvent à temps partiel, comme temporaires ou occasionnelles. Lorsqu'elles sont travailleuses autonomes, leurs revenus sont généralement plus bas que ceux des hommes. Elles ont, dans l'ensemble, de moins en moins accès à la syndicalisation.

Selon le CSF, la main-d'œuvre féminine continuera d'éprouver des difficultés à se syndiquer si d'autres modifications ne sont pas apportées au projet de loi n° 182. En ce sens, le Conseil se prononce clairement en faveur de l'accréditation multipatronale qui permettrait le regroupement de personnes salariées relevant de différents employeurs mais travaillant dans un même domaine d'activité. En outre, le CSF se réjouit de la création de la Commission des relations du travail qui devrait accélérer les démarches permettant la syndicalisation.

De plus, pour contrer la tendance à exclure de l'unité d'accréditation les travailleuses et travailleurs à temps partiel ou temporaires, le Conseil recommande de spécifier qu'une durée différente de travail d'une ou d'un employé, ou qu'un lieu différent de travail ne peuvent pas être invoqués comme motifs d'exclusion d'une unité de négociation. Aussi, le Conseil estime qu'il est tout à fait justifié de chercher à faire en sorte que les « faux » autonomes ou « entrepreneurs dépendants » soient assimilés dans le Code du travail à des salariés et qu'ils appartiennent à l'unité de négociation.

« Nous espérons que les amendements que nous appuyons de même que les modifications que nous suggérons contribueront à l'élaboration d'un Code du travail répondant mieux aux nouvelles réalités des travailleuses et travailleurs québécois », affirme Mme Diane Lavallée, présidente du Conseil.

Les avis régionaux, toute une réussite!

Les avis régionaux constituent une source importante d'information sur la situation des femmes. Jusqu'à maintenant, le Conseil du statut de la femme en a rendu publics huit. Un bilan a été réalisé en avril dernier pour mettre en lumière le travail effectué en région concernant les recommandations du Conseil. Ce bilan porte sur les cinq premiers avis dont le délai depuis la publication est suffisant pour en mesurer les retombées: Montérégie, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Outaouais et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Les résultats obtenus à ce jour sont fort encourageants. D'abord, l'envoi de lettres signées par la présidente du Conseil, Mme Lavallée, dès la publication des avis a amené 33 réponses d'engagement, dont le tiers transmis par le ou la ministre concerné. Ensuite, la participation des professionnelles des bureaux régionaux du CSF à des comités sectoriels ou intersectoriels a permis de mettre en présence des intervenants de diverses provenances et de pousser certaines recommandations pour les inclure dans leurs plans d'action. Puis, les groupes de femmes ont utilisé les données et analyses consignées dans les avis pour défendre leurs dossiers ou pour présenter des demandes d'aide financière. Aussi, dans certaines régions, les bureaux du CSF travaillent en étroite collaboration avec des organismes ciblés par les avis (par exemple des CRD). Finalement, même les médias y puisent des renseignements.

Ainsi, ces résultats démontrent la pertinence des avis régionaux et la crédibilité du Conseil. Cette initiative semble répondre à un besoin réel du milieu et contribue de façon certaine au développement local et régional. En terminant, voici un tableau qui indique la proportion des recommandations pour lesquelles des suites ont été données, même si elles ne sont pas complètement réalisées.

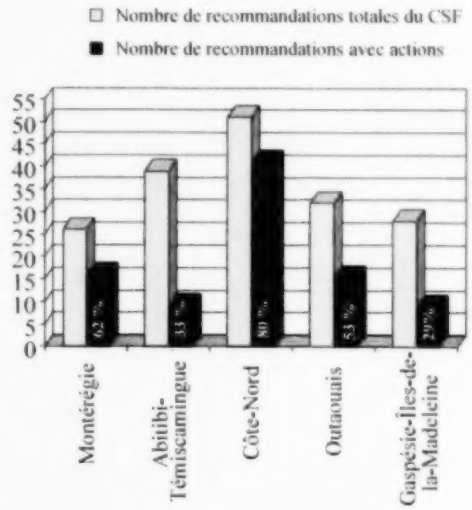

Suivis importants

À la suite des consultations nationales et régionales menées pour l'élaboration du plan stratégique quadriennal 2001-2005, le CSF a fait connaître aux ministères concernés les préoccupations, les perceptions et les propositions d'organismes oeuvrant pour l'amélioration des conditions de vie des femmes. Par ailleurs, à l'occasion de la formation du nouveau gouvernement, la présidente du Conseil a également signalé aux ministres nommés à de nouvelles fonctions les recommandations et les priorités d'action du Conseil dans leur champ de juridiction afin de rappeler diverses mesures pour améliorer la condition de vie des Québécoises.

Le CSF s'est aussi intéressé au projet de règlement sur la professionnalisation des pêcheurs et des aides-pêcheurs. Le CSF note avec grand plaisir la référence aux fils et surtout aux filles de pêcheurs, qui peuvent elles aussi obtenir un certificat d'apprenti-pêcheur. Cependant, le Conseil propose des améliorations à ce projet, notamment l'inclusion de considérations liées à la grossesse, au congé parental et aux enfants vivant dans une famille recomposée.

Coup d'oeil sur les activités publiques

Le prix d'excellence ISO-Familles

La conciliation du travail et de la famille représente un défi pour tous les milieux de travail, tant pour les travailleuses et travailleurs que pour les dirigeantes et dirigeants. Voilà pourquoi trois organismes du gouvernement du Québec ont décidé de reconnaître publiquement les activités et les mesures les plus réussies dans ce domaine en créeant le Prix ISO familles. Cette récompense est destinée aux PME, aux grandes entreprises et aux organisations du secteur parapublic ou municipal du Québec qui se seront démarquées par la qualité et l'efficacité des mesures de conciliation travail-famille offertes à leur personnel.

Ce prix a été lancé le 2 avril à l'initiative du Conseil du statut de la femme parce que ce dernier a observé que l'inégalité entre les hommes et les femmes tient, entre autres, à l'absence de mesures qui permettent de mieux concilier les responsabilités professionnelles et familiales. Le Conseil de la famille et de l'enfance et le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM) appuient le CSF dans cette action. Selon Mme Nicole Boily, présidente du Conseil de la famille, les milieux de travail doivent s'adapter aux besoins des familles actuellement en mutation profonde. En outre, le CCTM estime que les mesures de conciliation travail-famille constituent un terrain des plus propices à la coopération syndicale-patronale.

Deux personnalités du monde du travail ont accepté d'être les ambassadeurs du Prix ISO familles. La marraine, qui représente

en quelque sorte les employeurs, est Mme Sophie Fortin, vice-présidente, ressources humaines et administration chez Bristol-Myers Squibb Canada. Le parrain, qui représente les employés, est M. Henri Massé, président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ). « Mme Fortin et M. Massé sont tous deux convaincus de l'importance de cette question dans les milieux de travail et ils ont accepté gracieusement de contribuer au lancement du prix » a indiqué Mme Diane Lavallée, présidente du CSF.

Pour sélectionner les entreprises gagnantes, le jury, présidé par Mme Lavallée, examinera entre autres la valeur des réalisations, la qualité des processus de conception et d'implantation ainsi que l'efficacité et l'originalité des moyens mis en œuvre. Les catégories sont les suivantes: entreprises de moins de 100 employés, entreprises de 100 à 500 employés, ensuite celles de plus de 500 employés et puis les organisations du secteur parapublic ou municipal. Les prix seront décernés le 15 novembre 2001 à l'occasion d'un forum sur la conciliation travail-famille organisé par le ministère du Travail et par le CCMT. Un certificat de reconnaissance sera remis à chacune des quatre entreprises gagnantes et une campagne de relations publiques sera organisée en leur honneur.

Il est à noter que la date limite d'inscription a été déplacée du 31 mai au 24 août. Pour d'autres renseignements, consulter le site internet du CSF ou appeler au 1 800 463-2851.

Remise des prix du concours de rédaction de *La Gazette des femmes*

Lancé l'automne dernier, ce concours avait pour thème : si vous deviez vous réincarner, quel sexe, quelle époque et quel pays choisiriez-vous? Près de 200 jeunes des cégeps et des universités ont participé, plus précisément 167 filles et 25 garçons. Le choix des gagnants n'a pas été facile compte tenu de la diversité des textes reçus. Finalement, le jury a tranché et le 22 février dernier, quatre lauréates recevaient chacune un prix de 500 $: Maude Breton-Voyer (19 ans, du Collège de Maisonneuve) et Patricia-Anne De Vriendt (22 ans, de l'Université d'Ottawa) ont reçu leur récompense des mains de Mme Linda Goupil, ministre de la Justice et ministre responsable de la Condition féminine; Éloïse Lemieux (17 ans, du Collège de Sherbrooke) et Guitté Hartog (28 ans, de l'Université Laval) ont reçu leurs prix de Mme Diane Lavallée, présidente du CSF.

Pour le Conseil, le concours de rédaction a été une occasion de mieux connaître les jeunes: leurs craintes, leurs aspirations, leur vision des relations hommes-femmes, etc. L'analyse statistique des réponses reçues révèle des faits surprenants: 75 % des jeunes souhaitent conserver le même sexe, 63 % s'établiraient de nouveau au Québec et 45 % vivraient à l'époque actuelle. De plus, malgré les stéréotypes sexuels qui ressortent de temps à autre (hommes beaux, grands et forts, femmes magnifiées par la maternité, sensibles et émotives), 71 % des jeunes prônent des valeurs égalitaires entre les hommes et les femmes. D'un autre côté, les filles semblent plus particulièrement confiantes en l'avenir et en leur potentiel: 35 d'entre elles qualifient les femmes de brillantes, créatives et même... moralement supérieures aux hommes. Des réponses contradictoires à l'image d'une jeunesse en constante évolution...

Lancement du numéro spécial *Tribune jeunes*

La publication mars-avril de *La Gazette des femmes* est un numéro hors de l'ordinaire puisqu'il a été conçu par et pour les jeunes. Les principaux articles, la page couverture et la majorité des photos sont signés par des journalistes et des photographes de moins de 30 ans. Le thème retenu par l'équipe de rédaction a été celui de la parentalité. Un photo-reportage a donc été réalisé sur les jeunes qui ont décidé d'avoir ou de ne pas avoir des enfants. La journaliste Emmanuelle Tassé dresse d'ailleurs cinq portraits types de cette génération. Les sujets abordés sont la grossesse à l'adolescence, la conciliation famille-études, la précarité d'emploi, le rôle des nouveaux pères et le désir de ne pas avoir d'enfants. Une approche intéressante: chaque témoignage est accompagné de statistiques récentes sur des points traités dans le texte. De plus, une ligne du temps intitulée "les filles du siècle" pointe les avancées de la jeunesse féminine de 1900 jusqu'à nos jours. Bref, c'est un véritable portrait de la jeunesse d'aujourd'hui!

Il est à noter que le concours de rédaction et le numéro spécial *Tribune jeunes* répondent au désir exprimé par le CSF de rejoindre davantage les jeunes.

La Journée internationale des femmes

À l'occasion du 8 mars, Journée internationale des femmes, le CSF a produit et diffusé plusieurs documents. Cette année, le guide d'animation invitait à l'action par l'utilisation de l'Internet grâce à une panoplie d'adresses reliées à la vie citoyenne, familiale, individuelle et au monde du travail. Ce guide et l'affiche qui lui correspondent présentaient le thème de cette année, *Cliquons sur nos pouvoirs*.

Ces documents ont beaucoup intéressé différents organismes et organisations. Ainsi, ce sont les groupes de femmes (31 %), les ministères et organismes gouvernementaux (21 %) et les médias (13 %) qui en ont commandé le plus. En ce qui a trait au thème, *Cliquons sur nos pouvoirs*, il a été utilisé à 20% par différentes instances.

Pour souligner la Journée internationale des femmes, le CSF a initié la production d'un cahier spécial publié dans le quotidien montréalais *Le Devoir*, dans son édition du 3 mars. Intitulé *Femmes et société*, ce document contient entre autres des entrevues avec Mme Diane Lavallée, présidente du CSF et Mme Linda Goupil, ministre québécoise de la Justice et responsable de la Condition féminine.

Réactions du CSF au budget et aux allocations familiales

Le Conseil du statut de la femme se réjouit du fait qu'un budget soit, pour la première fois, présenté par une femme et qu'on y retrouve des mesures intéressantes concernant notamment la santé, le développement des régions et de l'entrepreneuriat féminin. Cependant, le Conseil espère que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion donnera lieu à des dispositions plus substantielles (par exemple, l'indexation annuelle des prestations d'aide sociale) et que les programmes de développement économique veilleront à intégrer les femmes.

En ce qui concerne les allocations familiales, le CSF est soulagé de voir qu'elles seront maintenues à leur niveau actuel. Cependant, il propose toujours - comme il l'a fait en février dernier, lors de la rumeur sur les coupures du gouvernement provincial - de réajuster à la hausse le montant des besoins de base reconnus pour les enfants et de privilégier des allocations familiales universelles, significatives et indexées annuellement.

Autres réactions

Le Conseil du statut de la femme félicite le gouvernement du Québec de s'être doté d'orientations en matière d'agressions sexuelles et de reconnaître par le fait même la gravité d'un délit dont les femmes et les jeunes filles sont en majorité les victimes. Le Conseil note aussi avec satisfaction que les grands principes d'intervention qu'on y retrouve rejoignent les valeurs fondamentales du CSF et celles des groupes féministes (par exemple, le droit fondemental au respect de l'intégrité physique et psychologique).

Dans un autre ordre d'idées, en mars dernier, la présidente du CSF, Mme Diane Lavallée, a réagi fortement aux propos du doyen de la faculté de médecine de l'Université de Montréal concernant le grand nombre de femmes désormais admises dans sa faculté. Selon Mme Lavallée, depuis que la faculté est ouverte, ses critères d'admission n'ont jamais été modifiés pour favoriser les filles, donc si ces dernières s'y trouvent en grand nombre, c'est parce qu'elles le méritent, grâce aux efforts qu'elles déploient tout au long de leur vie scolaire.

Pour une stratégie québécoise de développement social

En mars dernier, une lettre ouverte a été envoyée au nouveau premier ministre du Québec de la part de plusieurs organismes. Cette lettre invitait M. Landry à adopter une stratégie québécoise de développement social conjointement avec ses partenaires socio-économiques. Dans leurs propos, les signataires ont repris et ont poussé plus loin les quatre enjeux dégagés lors du forum sur le développement social, organisé par le Conseil de la santé et du bien-être en avril 1998.

D'abord, selon eux, *l'harmonisation de l'économique et du social* peut se faire entre autres en favorisant la responsabilité sociale de l'entreprise et le développement d'une économie sociale à l'intérieur d'une économie plurielle. Ensuite, *faire de la lutte à la pauvreté une priorité de société* devrait se réaliser en dialoguant avec les personnes qui vivent la situation de pauvreté et avec les organismes qui les représentent. Puis, *adapter les politiques sociales aux différents groupes et territoires* impliquerait des débats auxquels la population participe pour discuter des objectifs de l'État. Finalement, *définir de nouveaux rapports entre l'État et les communautés* permettrait à ces dernières de renforcer leur pouvoir, de participer à la définition des orientations de l'État et à leur mise en œuvre.

Les signataires de cette lettre sont les présidentes et présidents des organismes suivants: le Conseil de la santé et du bien-être, le Conseil de la famille et de l'enfance, le Conseil du statut de la femme, Solidarité rurale, l'Office des personnes handicapées du Québec, le Conseil des relations interculturelles, le Conseil des aînés et le Conseil permanent de la jeunesse.

Nouvelle identification visuelle du Conseil

Le CSF s'est enrichi d'un nouveau visuel haut en couleurs! Et le nouveau slogan, *Un autre regard sur le monde*, traduit bien une facette importante du rôle du Conseil tout en élargissant notre sphère de rayonnement par un clin d'œil à la mondialisation. Cette nouvelle identification visuelle sera adaptée aux différents produits du Conseil, entre autres au site Internet.

Nouvelle membre nommée au Conseil

Le 31 janvier dernier, Mme Michèle Taïna Audette, présidente de Femmes Autochtones du Québec inc., a été nommée membre du Conseil sur la recommandation des associations féminines. Mme Audette remplace Mme Monika Ille qui a démissionné de ses fonctions.

Entrevues, conférences

Au cours des derniers mois, la présidente du CSF, Mme Diane Lavallée, a donné des entrevues sur différents sujets, entre autres concernant la possibilité de créer un nouveau parti politique féministe au Québec, la Journée internationale des femmes, le travail atypique, la mondialisation. Mme Lavallée a aussi pris la parole lors du colloque « Femmes au mitan de leur vie », lors des lancements du Prix ISO familles et de l'avis régional sur le Centre-du-Québec, au colloque du Centre d'excellence pour la santé des femmes et au brunch annuel organisé par « Les Mauriciennes d'influence ».

Publications

Avis - *Mémoire sur le projet de loi n° 182, loi modifiant le code du travail*, février 2001, 27 pages. Publication gratuite, n° 200-24-A.

Le Conseil du statut de la femme - Un autre regard sur le monde, mars 2001. Dépliant d'information gratuit, n° 201-03-I.

Cliquons sur nos pouvoirs, mars 2001, 20 pages. Guide d'animation pour la Journée internationale des femmes. Publication gratuite, n° 200-22-I.

La Gazette des femmes, mars-avril 2001, vol. 22, n° 6, 50 pages. Édition spéciale consacrée aux jeunes (voir précédemment le texte « Remise des prix du concours de rédaction de *La Gazette des femmes* »).

Plan stratégique quadriennal 2001-2005 – Pour s'orienter vers l'égalité, avril 2001, 37 pages (version officielle). Présentation des orientations, des objectifs retenus par le CSF pour les quatre prochaines années dans le contexte de la mondialisation et des changements démographiques importants de la société, tout en tenant compte des transformations socio-économiques et des orientations et pratiques gouvernementales. Publication gratuite, n° 201-01-I.

Orientations quadriennales du Conseil du statut de la femme 2001-2005 - Toujours en marche vers l'égalité, résumé, avril 2001, 12 pages. Publication gratuite, n° 201-02-I.

Avis - *Les Québécoises, la mondialisation et la Zone de libre-échange des Amériques: une première réflexion*, avril 2001, 52 pages. Publication gratuite, n° 201-07-A.

Avis - *Les conditions de vie des femmes et le développement régional et local dans le Centre-du-Québec*, avril 2001, 123 pages. Collection « Femmes et développement des régions ». Publication gratuite, n° 201-06-A.

The Conseil du statut de la femme - A different outlook on the world, avril 2001. Dépliant d'information gratuit, n° 201-04-I.

La Gazette des femmes, mai-juin 2001, vol. 23, n° 1, 43 pages. Présentation de la situation des Rwandaises ayant participé au génocide des Tutsis, conséquences positives et négatives. Aussi, un dossier sur l'écoféminisme.

Sous presse... À surveiller!

Avis - ***Les conditions de vie des femmes et le développement régional et local en Lanaudière***, sortie prévue en septembre 2001. Collection « Femmes et développement des régions ».

Guide femmes et santé, sortie prévue en novembre 2001, environ 140 pages. Étude approfondie de la situation de la santé des femmes, avec statistiques et ressources d'aide à l'appui.

Où se procurer les publications?

À moins d'indication contraire, on peut se procurer gratuitement les publications du Conseil mentionnées dans ce bulletin. Il suffit de s'adresser au :

Service des communications du Conseil du statut de la femme
Téléphone : (418) 643-4326 ou 1 800 463-2851
Télécopieur : (418) 643-8926
Internet : http://www.csf.gouv.qc.ca
Courriel : publication@csf.gouv.qc.ca

Les publications sont également disponibles en fichier PDF sur le site Internet du CSF, dans la section *Sur les rayons*.

La Gazette des femmes est vendue en kiosque 3,50 $ le numéro et par abonnement, au coût de 18 $ pour 18 numéros ou 10 $ pour 6 numéros (taxes incluses). Avec un abonnement, vous recevrez en prime le guide *Femmes et famille*, d'une valeur de 11,95 $. S'adresser à :

La Gazette des femmes
525, rue Louis-Pasteur, Boucherville (Québec) J4B 8E7
Téléphone : (514) 875-4444 ou 1 800 667-4444
Télécopieur : (514) 523-4444
Internet : www.abonnement.qc.ca
Courriel : AQcourrier@abonnement.qc.ca

Des petits pas pour les femmes...

Les pionnières

Bâtisseuses, fondatrices, conquérentes, créatrices, les femmes n'ont pas toujours reçu de la reconnaissance malgré leurs réalisations extraordinaires. Heureusement, les temps ont changé! Voici quelques pionnières dans divers domaines:

La première...
- à développer ce qu'on appelle aujourd'hui un réseau de services éducatifs et sociaux: MARIE GUYART (1639).
- à fonder un journal féminin, le *Journal de la littérature et des arts*: DAME GOSSELIN (1832).
- organisation féministe francophone catholique a été fondée par MARIE GÉRIN-LAJOIE (1907).
- chansonnière Canadienne-française: MARY TRAVERS - LA BOLDUC (années 1930).
- Québécoise médaillée à des Jeux Olympiques (Los Angeles): HILDA STRIKE (1932).
- caisse populaire créée a été administrée par DORIMÈNE DESJARDINS (1937).
- femme à avoir gagné une cause de harcèlement sexuel: BONNIE ROBICHAUD (1984).

En politique, la première…

- Canadienne à siéger à la Société des nations, à Genève: THAÏS LACOSTE-FRÉMONT (1932).
- députée québécoise et femme ministre: MARIE-CLAIRE KIRKLAND (1961).
- ministre à la Condition féminine: LISE PAYETTE (1979).
- gouverneure générale du Canada: JEANNE SAUVÉ (1984).
- première ministre du Canada: KIM CAMPBELL (1993).
- lieutenant-gouverneure du Québec: LISE THIBAULT (1997).

Et les professionnelles? La (les) première(s)…

- femme médecin du Québec: IRMA LEVASSEUR (1900).
- avocates admises au barreau du Québec: SUZANNE RAYMOND FILION, MARCELLE HÉMOND, CONSTANCE GARNET-SHORT et ELIZABETH C. MONK (1942).
- diplômée d'une faculté de génie (Université McGill): MARY B. JACKSON-FOWLER (1946).
- mairesse au Québec: ELSIE M. GIBBONS (1954).
- juge à la Cour d'appel du Québec (et à la Cour suprême du Canada 8 ans plus tard): CLAIRE L'HEUREUX-DUBÉ (1979).
- astronaute québécoise à voyager dans l'espace: JULIE PAYETTE (1999).

SOURCES:

Conseil du statut de la femme, *La constante progression des femmes - Historique des droits des femmes*, janvier 2000, 8 pages, n° 197-10-1.

Conseil du statut de la femme, *La Gazette des femmes*, janvier-février 2000, vol. 21, n° 5, pp. 19-34.

Le collectif Clio, *L'histoire des femmes du Québec depuis quatre siècles*, Le Jour, 1992, 646 pages.

Le prochain *Info-CSF*

Veuillez prendre note que le prochain numéro de l'*Info-CSF* paraîtra en septembre prochain. Il fera la rétrospective des activités du Conseil pour les mois de juin, juillet et août 2001.

L'*Info-CSF* en fichier *PDF*

L'*Info-CSF* est maintenant intégré au site Internet du Conseil, dans la section *CSF en bref - Les publications au CSF*, sous la forme de fichier *PDF*.

Sauf exception, ce bulletin d'information est dorénavant expédié par courrier électronique.

L'*Info-CSF* est publié par le Service des communications du Conseil du statut de la femme, Édifice Thaïs-Lacoste-Frémont, 8, rue Cook, 3e étage, Québec (Québec) G1R 5J7 • Téléphone : (418) 643-4326 • Dépôt légal – 2001, Bibliothèque nationale du Québec • ISSN : 1492-1316 • Rédaction : Claudia Cercel • © Gouvernement du Québec